

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGRITAID »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX 8è TRANCHE, Lot 64, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/12/2022, et enregistrés au CEPICI le 30/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRITAID »

Objet : - L'appui et l'accompagnement des opérateurs économiques dans les filières du manioc, des céréales et légumineuses en vue de favoriser l'essor industriel de ces chaînes de valeurs.

Facilite par son intermédiation l'accès de ses clients aux ressources suivantes, notamment :

- Le Financements (dons, subventions, crédit-fournisseur, garanties et crédits, etc...);
- L'Assistance technique (équipements, montage, exécution de projets, formation ; assistance, système de récépissés d'entreposage et certifications, et digitalisation des moyens de paiement, etc...) ;
- Les Débouchés commerciaux (partenariats, homologation fournisseurs et crédit-acheteurs, etc...) ;
- L'Exonérations nationale, communautaire ou autre (ZLECAF, etc...) ;
- La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou devant être créées ;
- La prise en location-gérance de tous fonds de commerce.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II

PLATEAUX 8è TRANCHE, Lot 64, Ilot 5

Dirigeant(s) M MAO FREDERIC JACQUES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-00671 du 20/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°05075/GTCA/RC/2023 du 20/01/2023

